Informations de base	
2017/2137(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2016: budget général UE, Parlement européen **Subject** 8.70.03.06 Décharge 2016	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	VAUGHAN Derek (S&D)	20/09/2017
	Rapporteur(e) fictif/fictive SCHMIDT Claudia (PPE) CZARNECKI Ryszard (ECR) ALI Nedzhmi (ALDE) DE JONG Dennis (GUE/NGL) JÁVOR Benedek (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD) JALKH Jean-François (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire

Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/06/2017	Publication du document de base non-législatif	COM(2017)0365	Résumé
13/09/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2018	Vote en commission		
26/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0105/2018	Résumé
18/04/2018	Décision du Parlement	T8-0124/2018	Résumé
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
18/04/2018	Débat en plénière		
18/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		
03/10/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2137(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/10621

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE612.130	29/01/2018	
Amendements déposés en commission		PE618.231	02/03/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0105/2018	26/03/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0124/2018	18/04/2018	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05940/2018	09/02/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2017)0365	26/06/2017	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0008/2018 JO C 322 28.09.2017, p. 0001	13/07/2017	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2018/1309 JO L 248 03.10.2018, p. 0001	Résumé

Décharge 2016: budget général UE, Parlement européen

2017/2137(DEC) - 26/03/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Derek VAUGHAN (S&D, UK) recommandant au Parlement européen de **donner décharge** à son président sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2016.

Gestion budgétaire et financière du Parlement: les crédits définitifs du Parlement pour 2016 s'élevaient à 1.838.613.983 EUR, soit 19,39% de la rubrique V du cadre financier pluriannuel (CFP) destiné aux dépenses administratives 2016 des institutions de l'Union dans leur ensemble, représentant une augmentation de 2,4% par rapport au budget 2015.

Quatre chapitres représentaient 69,92% du total des engagements:

- Chapitre 10 (Membres de l'institution),
- Chapitre 12 (Fonctionnaires et agents temporaires),
- Chapitre 20 (Bâtiments et coûts associés),
- Chapitre 42 (Dépenses relatives à l'assistance parlementaire).

Les députés ont souligné que **99,2% des crédits inscrits au budget du Parlement, d'un montant de 1.823.844.172 EUR, ont été engagés**, avec un taux d'annulation de 0,8%. Ils ont salué le fait que, comme les années précédentes, un très haut niveau d'exécution budgétaire avait été atteint.

Crédits et virements annulés: les crédits annulés pour l'année 2016, s'élevant à 14.769.811 EUR, concernaient principalement les rémunérations et autres droits, ainsi que les dépenses liées aux immeubles. Sept virements ont été approuvés en 2016, pour un montant de 66.655.000 EUR, soit 3,6% des crédits définitifs.

Les députés ont constaté avec inquiétude que la majorité des virements étaient, une fois de plus, liés à la **politique immobilière du Parlement**, et en particulier au projet immobilier Konrad Adenauer. Ils ont estimé que le nombre de virements de ramassage restait très élevé, soulignant que ce type de virement devait être réduit au strict minimum. Ils ont insisté sur le fait que la politique immobilière du Parlement devait être fixée avec suffisamment de clarté dans le cadre de la stratégie budgétaire.

Décharge 2016: les députés ont noté que les informations probantes de l'audit indiquaient globalement que les dépenses concernant l'administration n' étaient pas affectées par un niveau d'erreur significatif, le niveau d'erreur dans la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel consacrée à l'administration étant estimé à 0,2 % (contre 0,6 % en 2015).

Les députés ont également pris acte des conclusions spécifiques concernant le Parlement contenues dans le rapport annuel de la Cour des comptes pour 2016. Ils ont relevé avec inquiétude que la Cour a constaté des **faiblesses dans les contrôles** portant sur l'ordonnancement et le règlement de dépenses relatives à un groupe politique et que des paiements ont été effectués sans être couverts par des contrats issus d'une procédure de passation de marché.

Le Secrétariat du Parlement est encouragé à poursuivre ses efforts pour **aider les groupes politiques à améliorer leur gestion financière interne**. Les groupes politiques devraient améliorer l'application des règles pertinentes relatives à l'ordonnancement et au règlement des dépenses.

Selon la Cour, les coûts de la dispersion géographique du Parlement s'élèvent à 114 millions EUR par an. Les députés ont rappelé que l'estimation de l'impact environnemental de cette dispersion se situait entre 11.000 et 19.000 tonnes d'émissions de CO_2 et ont invité le Conseil à trouver une solution à ce gaspillage de l'argent des contribuables.

Les députés ont jugé approprié de **maintenir la légère augmentation de la ligne budgétaire 422 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire»**, compte tenu notamment de l'augmentation de la charge de travail due au Brexit, de la hausse du nombre de trilogues, du nombre croissant de commissions temporaires et spéciales et de la coïncidence entre la fin de la législature et le traitement de l'ensemble complexe de propositions législatives relatives au cadre financier pluriannuel.

Suites du référendum au Royaume-Uni: les députés ont pris acte de la position du Président du Parlement, qui a souligné que tant que le Royaume-Uni resterait un membre à part entière de l'Union, les députés et le personnel britanniques du Parlement jouiraient exactement des mêmes droits et obligations que tous les autres députés et membres du personnel de l'institution.

Ils ont reconnu que les résultats du référendum ont eu un impact considérable sur les secrétariats des commissions, les unités de recherche et les services horizontaux des directions générales politiques.

Administration et gestion du Parlement européen: les députés ont fait une série de remarques sur les questions suivantes:

- la nécessité d'élaborer une stratégie globale en matière de **médias sociaux** dans la perspective des élections européennes de 2019;
- l'examen du système de calcul du remboursement des frais de voyage pour les groupes de visiteurs parrainés par les députés;
- l'évaluation des tâches, de la mission et des remboursements des assistants parlementaires accrédités;
- les risques potentiels pour le personnel britannique et la manière de garantir que le personnel britannique ne devienne pas victime du Brexit et que ses droits statutaires, contractuels et acquis soient pleinement sauvegardés;
- l'évaluation de la situation actuelle du **fonds de pension volontaire** qui n'est toujours pas disponible;
- **le renouvellement de la flotte automobile**: les députés ont appelé le Bureau à ne pas se limiter aux voitures électriques en tant que solution plus respectueuse de l'environnement, compte tenu de leur production (y compris la disponibilité suffisante des ressources nécessaires) et de l'élimination des batteries à la fin de leur cycle de vie.

Enfin, les députés ont formulé un certain nombre de recommandations concernant les marchés publics écologiques et la réduction des déchets plastiques sur les différents sites du Parlement européen.

Décharge 2016: budget général UE, Parlement européen

2017/2137(DEC) - 26/06/2017 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2016 – étape de la procédure de décharge 2016.

Analyse des comptes des institutions de l'UE – **Parlement Européen.**

Comptes annuels consolidés de l'UE : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2016, élaborés sur la base des informations fournies par les institutions et organismes de l'UE, conformément à l'article 148, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union Il détaille la manière dont les dépenses par institution de l'UE ont été effectuées.

Les comptes annuels consolidés de l'UE apportent notamment des informations financières sur les activités des institutions et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice. Ils présentent par ailleurs les principes comptables applicables à la comptabilité du budget européen (en particulier, consolidation).

Le document présente également les acteurs financiers en jeu dans la mécanique budgétaire (comptable, ordonnateur et auditeur interne) et rappelle leurs rôles respectifs dans le contexte des tâches de contrôle et de bonne gestion financière.

Audit et procédure de décharge : les comptes annuels de l'UE et la gestion des ressources sont contrôlés par la Cour des comptes européenne, son auditeur externe, qui, dans le cadre de ses activités, établit pour le Parlement européen et le Conseil:

- un rapport annuel sur les activités financées par le budget général, détaillant ses observations sur les comptes annuels et les opérations sous-jacentes;
- un avis, fondé sur ses audits et figurant dans le rapport annuel sous forme de déclaration d'assurance, sur i) la fiabilité des comptes et ii) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes concernant à la fois les recettes perçues auprès des redevables et les paiements aux bénéficiaires finals.

Le Parlement européen est l'autorité de décharge au sein de l'UE. La **décharge** représente l'étape finale du cycle budgétaire. Elle constitue le volet politique du contrôle externe de l'exécution budgétaire et se définit comme **la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du**

Conseil, «libère» la Commission pour sa gestion d'un budget donné en clôturant la vie de ce budget. Cette procédure de décharge peut donner lieu à 3 situations: i) l'octroi, ii) l'ajournement ou iii) le refus de la décharge.

Exécution des crédits du Parlement européen pour l'exercice 2016 : le document comporte également une série d'annexes chiffrées dont les plus importantes concernent l'exécution budgétaire. Concernant les dépenses du Parlement européen, le tableau sur l'exécution financière et budgétaire de cette institution indique que les crédits de paiements pour le Parlement en 2016 se sont élevés à **1,839 milliards EUR**.

Concernant **l'exécution budgétaire du Parlement**, les informations tirées du « Rapport sur la gestion budgétaire et financière du Parlement » montrent qu'en 2016, l'exercice a été marqué principalement par :

- une activité législative parlementaire accrue à mi-parcours de la législature 2014-2019, en ce compris un impact plus important et des évaluations de la valeur ajoutée européenne venant du service de recherche du Parlement européen (EPRS). De plus, un nombre croissant de propositions législatives ont été soumises au Parlement ;
- l'impact considérable du vote sur le Brexit au Royaume-Uni en juin 2016 ;
- un contexte de sécurité défaillante et d'attaques terroristes. Un groupe de travail de haut niveau a été créé afin de gérer les problèmes de sécurité renforcée ;
- une sécurité renforcée au Parlement et une coopération renforcée avec les autorités nationales et les autres institutions. A ce sujet, une proposition a été adoptée afin d'internaliser le service de transports des députés ;
- une première année complète de mise en œuvre du Service de recherche aux députés pleinement opérationnelle ;
- les travaux de construction de la Maison de l'histoire européenne qui se sont achevés en 2016, l'ouverture étant prévue pour mai 2017 ;
- la création du nouveau point de rencontre des visiteurs situé dans l'Atrium à Bruxelles.

Décharge 2016: budget général UE, Parlement européen

2017/2137(DEC) - 09/02/2018 - Document de base non législatif complémentaire

S'appuyant sur les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes, le Conseil recommande au Parlement européen **d'octroyer la décharge** à l'ensemble des institutions de l'Union sur l'exécution de leur budget respectif pour l'exercice 2016.

Le Conseil note avec satisfaction que le **niveau d'erreur estimatif** relevé par la Cour pour les paiements dans le domaine d'action « Administration » a encore baissé de 0,6 point de pourcentage, pour s'établir à **0,2 % en 2016**, bien en deçà du seuil de signification de 2 %. Il se félicite de ce que la Cour n'a mis en évidence **aucune faiblesse significative** dans les systèmes examinés.

Le Conseil souligne la nécessité de respecter les principes d'annualité et de bonne gestion financière et de faire en sorte que les reports de crédits soient toujours conformes aux règles inscrites dans le règlement financier et soient motivés par des causes factuelles.

Le Conseil déplore en outre les observations de la Cour concernant la **gestion des fonds au sein du Parlement européen**, notamment pour ce qui est du contrôle des dotations aux groupes politiques. Il souligne que le respect du principe de transparence contribue à assurer le respect de l'obligation incombant à l'Union de rendre des comptes à ses citoyens. Il souligne dès lors l'importance de **renforcer le cadre de contrôle et de fournir aux groupes politiques de meilleures orientations** au moyen d'un suivi renforcé des règles inscrites dans le règlement financier.

Le Conseil regrette que les institutions, organes et agences de l'UE n'aient pas tous atteint **l'objectif de réduction de 5 % du nombre de postes inscrits au tableau des effectifs** à la fin de 2017 et leur demande instamment de mener à terme cette réduction dès que possible afin de respecter intégralement cet objectif.

Selon les constatations de la Cour, le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs a diminué de 1,1 % entre 2012 et 2017, le nombre de postes effectivement pourvus a augmenté de 0,4 % au cours de la période allant du 1er janvier 2013 au 1er janvier 2017 et les paiements effectifs relatifs aux rémunérations des fonctionnaires permanents et des agents temporaires ont augmenté de 9,2 % entre 2012 et 2016.

Tout en reconnaissant que, au cours de la période 2013-2017, des institutions, organes et agences de l'UE se sont vu confier de nouvelles responsabilités et ont été dotés de nouvelles ressources, le Conseil estime que l'écart entre les résultats attendus et les résultats enregistrés est important.

Décharge 2016: budget général UE, Parlement européen

2017/2137(DEC) - 13/07/2017

OBJECTIF: présentation du rapport de la Cour des comptes sur l'exécution budgétaire 2016.

CONTENU: la Cour des comptes a publié son 40ème rapport annuel sur l'exécution du budget général de l'Union pour l'exercice 2016. Ce rapport est structuré en cinq parties:

- une déclaration d'assurance (DAS) et un résumé des résultats des travaux relatifs à la fiabilité des comptes ainsi qu'à la régularité des opérations;
- une analyse de la gestion budgétaire et financière;
- le cadre mis en place par la Commission pour la communication d'informations sur la performance;
- les constatations concernant les recettes de l'UE;

- la présentation, pour les principales rubriques du cadre financier pluriannuel (CFP) actuel, des résultats des tests concernant la régularité des opérations.

La Cour conclut que les paiements **pour 2016 sont légaux et réguliers, à l'exception de ceux fondés sur le remboursement de coûts**. Elle estime que les comptes de l'UE présentent une image fidèle de la situation financière.

Cet audit a également porté sur l'exécution financière du **Parlement européen**.

Globalement, les informations probantes indiquent que **les dépenses relevant de la rubrique «Administration» ne sont pas affectées par un niveau significatif d'erreur**. Pour cette rubrique du CFP, les tests sur les opérations indiquent que le niveau d'erreur estimatif global est de 0,2 %.

Dans ce contexte, la Cour a constaté que les institutions avaient **collectivement réduit le nombre de postes** inscrits au tableau des effectifs de 4,0 % pendant la période allant de 2013 à 2017. Les institutions ont réduit le nombre d'agents (postes effectivement pourvus) de 1,4 % entre 2013 et 2017. Le Parlement a réaffirmé son engagement envers la mise en application des réductions prévues. 60 postes seront supprimés en 2018 et 59 en 2019, comme indiqué en 2015.

La Cour a également examiné la manière dont le nombre prévu **d'agents contractuels** a évolué. Ce nombre est passé de 4.517 à 5.417 entre 2013 et 2017, soit une augmentation de 19,9 %. En 2013 et en 2017, les agents contractuels représentaient respectivement 11,4 % et 14,2 % des effectifs prévus. Le recours par le Parlement européen à des agents contractuels pour accomplir les tâches exercées précédemment par des contractants externes représente l'essentiel de cette hausse.

En ce qui concerne un **paiement en faveur d'un groupe politique**, la Cour a mis au jour des faiblesses dans les contrôles portant sur l'ordonnancement et le règlement de dépenses réalisées en 2015 et apurées en 2016. Elle a également constaté des paiements non couverts par des marchés résultant d'une procédure de marché.

La Cour recommande au Parlement européen de **revoir son cadre de contrôle pour l'exécution des crédits budgétaires alloués aux groupes politiques**. Il devrait fournir en outre de meilleures orientations aux groupes politiques et contrôler plus efficacement la manière dont ceux-ci appliquent les règles en matière d'ordonnancement et de règlement des dépenses et suivent les procédures de marchés.

Le Parlement prend acte de la recommandation et visera à s'améliorer sans toutefois modifier la réglementation en vigueur.

Décharge 2016: budget général UE, Parlement européen

2017/2137(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF: octroi de la décharge au Parlement européen pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE) 2018/1309 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016, section I - Parlement européen.

CONTENU: le Parlement européen a décidé de donner décharge à son président sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Le Parlement a noté que les crédits définitifs du Parlement pour 2016 se sont élevés à **1.838.613.983 EUR**, soit 19,39 % de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel (CFP) affecté en 2016 aux dépenses administratives des institutions de l'Union dans leur ensemble, ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport au budget 2015 (1.794.929.112 EUR). Un **niveau très élevé d'exécution budgétaire** a été atteint, le montant total des paiements s'étant établi à 1.538.531.527 EUR, ce qui correspond à un taux d'exécution de 84,4 %, soit une augmentation de 0,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le Parlement a demandé à la Cour des comptes de tenir la commission compétente informée de la mise en œuvre de sa recommandation consistant à revoir le cadre de contrôle pour l'exécution des crédits budgétaires alloués aux **groupes politiques** et de contrôler plus efficacement la manière dont ceux-ci appliquent les règles relatives à l'ordonnancement et au règlement des dépenses et mettent en œuvre les procédures de passation de marchés.

Le Parlement a invité le Bureau et le secrétaire général du Parlement à rendre possible une solution technique permettant aux députés d'utiliser leur page individuelle du site internet du Parlement aux fins de la publication volontaire des réunions avec des **représentants d'intérêts**. Il a appuyé la réorganisation et le renforcement des entrées de tous les bâtiments du Parlement sur les trois lieux de travail sur la base d'un **nouveau concept de sécurité** garantissant un environnement de travail sûr pour les activités parlementaires tout en préservant l'ouverture du Parlement.

Le Parlement a déploré que, selon la Cour, le coût de la **dispersion géographique** du Parlement s'élève à 114 millions d'euros par an. Il a rappelé que l'incidence environnementale de cette dispersion est estimée à entre 11.000 et 19.000 tonnes d'émissions de CO2 et constaté qu'en 2016, le coût total pour le remboursement des seuls frais de voyage des députés au Parlement européen pour les sessions plénières à Strasbourg s'est élevé à pas moins de 21.352.262 EUR. Le Conseil a été invité à trouver une solution en vue d'un **siège unique** pour le Parlement européen afin que l'argent des contribuables ne soit pas gaspillé.

Le Parlement a également pris acte de la position du président, qui a souligné que tant que le Royaume-Uni resterait un membre à part entière de l' Union, les députés et le personnel britanniques du Parlement jouiraient exactement des mêmes droits et obligations que tous les autres députés et membres du personnel de l'institution.

Décharge 2016: budget général UE, Parlement européen

2017/2137(DEC) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 540 voix pour, 47 voix contre et 4 abstentions, de **donner décharge** à son président sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2016.

Gestion budgétaire et financière du Parlement: les crédits définitifs du Parlement pour 2016 s'élevaient à 1.838.613.983 EUR, soit 19,39% de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel (CFP) destiné aux dépenses administratives 2016 des institutions de l'Union dans leur ensemble, représentant une augmentation de 2,4% par rapport au budget 2015.

Quatre chapitres représentaient 69,92% du total des engagements:

- Chapitre 10 (Membres de l'institution),
- Chapitre 12 (Fonctionnaires et agents temporaires),
- Chapitre 20 (Bâtiments et coûts associés),
- Chapitre 42 (Dépenses relatives à l'assistance parlementaire).

Les députés ont souligné que **99,2% des crédits inscrits au budget du Parlement, d'un montant de 1.823.844.172 EUR, ont été engagés**, avec un taux d'annulation de 0,8%. Ils ont salué le fait que, comme les années précédentes, un très haut niveau d'exécution budgétaire avait été atteint.

Crédits et virements annulés: les crédits annulés pour l'année 2016, s'élevant à 14.769.811 EUR, concernaient principalement les rémunérations et autres droits, ainsi que les dépenses liées aux immeubles. Sept virements ont été approuvés en 2016, pour un montant de 66.655.000 EUR, soit 3,6% des crédits définitifs.

Les députés ont constaté avec inquiétude que la majorité des virements étaient, une fois de plus, liés à la **politique immobilière du Parlement**, et en particulier au projet immobilier Konrad Adenauer. Ils ont estimé que le nombre de virements de ramassage restait très élevé, soulignant que ce type de virement devait être réduit au strict minimum. Ils ont insisté sur le fait que la politique immobilière du Parlement devait être fixée avec suffisamment de clarté dans le cadre de la stratégie budgétaire.

Décharge 2016: le Parlement a noté que les informations probantes de l'audit indiquaient globalement que les dépenses concernant l'administration n' étaient pas affectées par un niveau d'erreur significatif, le niveau d'erreur dans la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel consacrée à l'administration étant estimé à 0,2 % (contre 0,6 % en 2015).

- Gestion des fonds par les groupes politiques: les députés ont également pris acte des conclusions spécifiques concernant le Parlement contenues dans le rapport annuel de la Cour des comptes pour 2016. Ils ont relevé avec inquiétude que la Cour a constaté des **faiblesses dans les contrôles** portant sur l'ordonnancement et le règlement de dépenses relatives à un groupe politique et que des paiements ont été effectués sans être couverts par des contrats issus d'une procédure de passation de marché.

Le Secrétariat du Parlement est encouragé à poursuivre ses efforts pour **aider les groupes politiques à améliorer leur gestion financière interne**. Les groupes politiques devraient améliorer l'application des règles pertinentes relatives à l'ordonnancement et au règlement des dépenses.

- Dispersion géographique: selon la Cour des comptes, les coûts de la dispersion géographique du Parlement s'élèvent à 114 millions EUR par an. Les députés ont rappelé que l'estimation de **l'impact environnemental** de cette dispersion se situait entre 11.000 et 19.000 tonnes d'émissions de CO2 et ont invité le Conseil à trouver une solution à ce gaspillage de l'argent des contribuables.

Par ailleurs, les députés ont constaté avec regret qu'en 2016, le coût total pour le remboursement des seuls frais de voyage des députés au Parlement européen pour les sessions plénières à Strasbourg s'est élevé à 21.352.262 EUR. Ils ont invité le Conseil à trouver une solution en vue d'un **siège unique** pour le Parlement européen.

- Assistants parlementaires : dans un souci d'égalité de traitement des travailleurs les députés ont demandé d'adopter rapidement les mesures nécessaires pour **aligner l'indemnité de logement et l'indemnité journalière** des assistants parlementaires accrédités pour les missions à Strasbourg sur celles des fonctionnaires et des autres agents.

En outre, ils ont jugé approprié de **maintenir la légère augmentation de la ligne budgétaire 422 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire»**, compte tenu notamment de l'augmentation de la charge de travail due au Brexit, de la hausse du nombre de trilogues, du nombre croissant de commissions temporaires et spéciales et de la coïncidence entre la fin de la législature et le traitement de l'ensemble complexe de propositions législatives relatives au cadre financier pluriannuel.

- Suites du référendum au Royaume-Uni: les députés ont pris acte de la position du Président du Parlement, qui a souligné que tant que le Royaume-Uni resterait un membre à part entière de l'Union, les députés et le personnel britanniques du Parlement jouiraient exactement des mêmes droits et obligations que tous les autres députés et membres du personnel de l'institution.

Ils ont reconnu que les résultats du référendum ont eu un impact considérable sur les secrétariats des commissions, les unités de recherche et les services horizontaux des directions générales politiques.

Administration et gestion du Parlement européen: les députés ont fait une série de remarques sur les questions suivantes:

- la nécessité d'élaborer une stratégie globale en matière de **médias sociaux** dans la perspective des élections européennes de 2019;
- l'examen du système de calcul du remboursement des **frais de voyage** pour les groupes de visiteurs parrainés par les députés;
- l'évaluation des tâches, de la mission et des remboursements des **assistants parlementaires** accrédités;
- les risques potentiels pour le personnel britannique et la manière de garantir que le personnel britannique ne devienne pas victime du **Brexi**t et que ses droits statutaires, contractuels et acquis soient pleinement sauvegardés;
- l'application d'une tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence, qu'elle soit structurelle, sexuelle, physique ou psychologique et la création d'un **bureau central des plaintes** pour signaler les cas de harcèlement;
- la **stratégie immobilière** à moyen terme du Parlement, qui devrait tenir compte des évolutions récentes sur les sites de Luxembourg et de Strasbourg, et devrait porter sur les bâtiments de Bruxelles, et notamment sur l'avenir du bâtiment Paul-Henri Spaak;
- une bonne coopération entre les syndicats et le Secrétaire général axée sur les bonnes conditions de travail des **interprètes** tout en garantissant la bonne marche du travail parlementaire;
- l'évaluation de la situation actuelle du **fonds de pension volontaire** qui n'est toujours pas disponible (le déficit actuariel estimé du fonds de pension volontaire a augmenté, passant de 286 millions d'EUR fin 2015 à 326,2 millions d'EUR fin 2016);
- l'amélioration des services informatiques;
- **le renouvellement de la flotte automobile**: le Bureau ne devrait pas se limiter aux voitures électriques en tant que solution plus respectueuse de l'environnement, car leur production (notamment la disponibilité des ressources nécessaires) et l'élimination en fin de vie de leurs batteries suscitent des inquiétudes.

Les députés ont invité le Secrétaire général:

- à prendre des mesures pour faire face à la hausse significative des prix des hôtels à Strasbourg;
- à négocier avec la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) afin d'offrir plus de liaisons ferroviaires directes entre la gare de Bruxelles-Luxembourg et l'aéroport de Zaventem au cours des heures de pointe d'arrivée et de départ des députés;
- à promouvoir les déplacements en train auprès des députés.

Enfin, des recommandations ont été formulées concernant les **marchés publics écologiques** et la réduction des déchets plastiques sur les différents sites du Parlement européen.